

N°52, Avril 2023

Directrice de la publication : Martine
DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia
DECERLE

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondaire.fr

Astreinte élus : 07.77.05.26.87

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,
Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondaire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondaire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondaire)



FERMETURE ANNUELLE

DU CENTRE DE LOISIRS

du Val Guermantes, du
lundi 31 juillet au 20
août 2023 :

La Mairie propose aux
parents conchois une

inscription dans le centre de loisirs d'une commune
voisine (dans la limite des places disponibles).
Pour cela, nous vous invitons à vous inscrire en Mairie
de Conches **du 30 mai au 18 juin** soit par mail
à marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr, soit par
téléphone au : 01 64 02 26 17.
Si le montant facturé par la commune accueillante est
supérieur au tarif en vigueur au Val Guermantes, le
CCAS prendra en charge la différence, sur présentation
de la facture.



La commercialisation de la fibre est enfin ouverte dans
le Sud de Conches : rue André Gide, rue Guillaume
Apollinaire, clos des Cèdres, rue Paul Claudel, avenue
Marcel Proust (numéros 1, 2, 3, 5, 7), rue Charles
Baudelaire, rue Charles Péguy, rue du Fort du Bois (du
2 au 4), chemin des Piats.

Pour rappel : chaque foyer se fera raccorder par
l'opérateur de son choix. Si votre opérateur vous
annonce que Conches n'est « pas éligible » cela signifie
qu'il ne commercialise pas d'offre fibre sur la
commune ; il vous faudra alors vous tourner vers un
autre opérateur.

Pour le reste de la commune, nous devons encore
patienter.

SORTIE SENIORS

LE VENDREDI 26 MAI

« En Mai fais ce qu'il te plaît ». En
Mai, il plaira à tous les Seniors nés
avant le 31 décembre 1958 de
déjeuner et danser chez Gégène à
Joinville-le-Pont. Les inscriptions
se feront auprès de Marie BERZIN au 01 64 02 26 17
ou en Mairie **avant le 5 mai**. Une participation vous
sera alors demandée : **12€** pour les plus de 65 ans, **45€**
pour les conjoints de moins de 65 ans et **55€** pour les
personnes accompagnatrices. Le règlement se fera
uniquement à l'ordre du Trésor Public.



REUNION PREVENTION- SECURITE SENIORS

Cette réunion se déroulera le
mercredi 19 avril à 10h, à
Gouvernes (voir flyer joint), et
sera animée par la Police de
Chessy. Entrée gratuite.

L'objectif est de sensibiliser
sur les actes malveillants et aider à s'en prémunir :
cambrjolages, démarchages abusifs, escroqueries à
domicile, vols, arnaques, ...

Seniors, pour votre sécurité
ayez les bons réflexes !



**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 13
AVRIL 2023 A 19H00 EN MAIRIE.**





DELIBERATION DU 9 MARS 2023 SUR LE SIVOM CONCHES/GUERMANTES : EXPLICATIONS

L'école du Val Guermantes située à Conches, est gérée par un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) pour : la scolarité des enfants, le périscolaire (cantine, centre de loisirs), pour de l'extra-scolaire (vacances et mercredis en centre de loisirs) et un Espace Jeunes.

Depuis 2020, la municipalité se consacre à l'assainissement de ses finances et à la maîtrise de ses dépenses afin d'investir pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. C'est dans cette optique de bonne gestion et d'adéquation entre dépenses et services rendus, que la commune de Conches examine depuis quelques mois, le fonctionnement et les organisations du SIVOM.

Plusieurs points litigieux sont ainsi apparus, dont la nécessité de réviser les statuts très anciens du SIVOM. Sans prétendre à l'exhaustivité, la révision des statuts permet la réactualisation tout en précisant le fonctionnement du syndicat dans toutes ses dimensions : mode d'élection et nombre de membres délibérants pour la représentation de la population des communes adhérentes ; périmètre d'action et des compétences confiées au syndicat ; durée des mandats ; mode de détermination de la contribution nécessaire au budget de fonctionnement du syndicat et des clefs de répartition pour la contribution de chaque commune adhérente ; mutualisation des équipements collectifs appartenant à une commune ; démocratie interne (transparence, informations, préparation budgétaire) ; marchés ; siège du syndicat et des comités syndicaux...

Les statuts datant de 1970 ont subi des modifications le 24 novembre 1977, le 12 février 1979 puis le 13 mai 2003 ; ces derniers sont obsolètes et ne correspondent pas, entre autres, aux compétences exercées par le SIVOM aujourd'hui.

Aussi, conformément au CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui régit les syndicats de communes dont les SIVOM, la commune de Conches sur Gondoire demande la révision complète des statuts du SIVOM Conches/Guermantes. Statuts qui n'ont pas été réactualisés depuis 20 ans ni présentés aux nouveaux élus du syndicat, en début de mandat en 2020. Sous l'impulsion de la commune de Conches, une médiation est actuellement en cours,

sous l'égide de la sous-préfecture de Torcy, pour aider à l'arbitrage et à la résolution des litiges.

Les communes se sont accordées sur un nouveau budget pour cette année 2023 et sur la répartition de la contribution due par chaque commune au SIVOM. Le travail commun doit se poursuivre afin de revoir, outre les statuts, l'ensemble du fonctionnement du SIVOM et la programmation des futurs travaux, dans l'intérêt des communes et de l'ensemble des enfants.

MUTUELLE COMMUNALE

Par délibération du 9 mars 2023, la municipalité vient d'adhérer à une convention avec l'association ACTIOM pour une mutuelle communale auprès des habitants. En effet, il est indispensable que tous les habitants puissent avoir une couverture santé et puissent se soigner. Cette association pourra vous recevoir en mairie, par téléphone ou en visio-conférence pour rechercher avec vous la meilleure protection de santé et vous fournir des devis en fonction de votre situation (âge, profession, etc ...). ACTIOM bénéficie de plusieurs partenariats avec des mutuelles afin de proposer des tarifs avantageux et des garanties intéressantes.

Marie Berzin, agent municipal, reste disponible au 01.64.02.26.17 ou par email à marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr pour répondre à vos questions et vous épauler pour ces éventuelles démarches.

BIENTOT UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le groupe La Poste nous a donné son accord pour l'implantation d'une Agence Postale Communale au deuxième semestre 2023 au sein de la mairie, pour une phase expérimentale d'un an.

Ce service public complémentaire est mis en place via une convention de partenariat entre la commune et le groupe La Poste. Cette agence sera ouverte aux horaires de la mairie (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 et le samedi matin : 09h00 – 12h00).

Sous un format de guichet unique, vous bénéficierez des services postaux classiques (timbres, recommandés, envoi de courriers, achat d'enveloppes, retrait ou dépôt de colis, etc ...). En complément, un agent labellisé « Aidant - Connect », en partenariat avec la maison France Services de Lagny-sur-Marne, vous accompagnera pour vos démarches sur internet.



STAGES SPORTIFS



Le stage de février a regroupé 20 enfants autour d'un trésor à découvrir.

Les pirates n'ont pas perdu le Nord ils ont tous fini par trouver le butin !

Ce mercredi 29 mars, certains jeunes du club ont participé à la journée des enfants au comité de Seine-et-Marne à l'occasion du tournoi international « Open 3C ». Nous avons pu regarder des joueuses classées mondialement ainsi que nos 3 jeunes du club en tant que ramasseurs de balles.



Pour toute information, contactez Violaine au 06 50 06 09 66



STAGE AVRIL 2023
TENNIS DE CONCHES

TENNIS & MULTISPORTS
115€

Du 24/04/23 au 28/04/23 de 8h30 à 18h de 5 à 12 ans

10H-12H TENNIS

14H-16H MULTISPORTS

Pour toutes inscriptions, contactez nous au 0650060966

VRM

STAGE KOH LANTA
48€

Du 02/05/23 au 05/05/23

CONCHES-SUR-GONDOIRE

7 AVENUE DE LA JONCHÈRE (face à la pharmacie)

9H-12H de 5 à 7 ans
13H30-16H30 de 8 à 12 ans

Pour toutes inscriptions, contactez nous au 0634632819

VRM

Pour tout renseignement, contactez Nathalie au 06 34 63 28 19



RER V, MODE D'EMPLOI

Grâce à l'implication de la Maire, Martine Daguerre, dans les schémas directeurs des mobilités et des circulations douces au sein de Marne et Gondoire, Conches fait partie du réseau de RER Vélo. Il permettra de relier aisément Saint-Thibault, Lagny-sur-Marne, Conches, Chanteloup et Bussy-Saint-Georges, et de nombreuses autres communes d'Ile-de-France.



Dans la traversée de Conches, les travaux du RER Vélo se dérouleront en deux phases : une première phase au tout début avril et une deuxième phase pendant les vacances scolaires de printemps (fin avril-début mai). Les travaux se feront par petites portions successives d'une durée d'une journée qui vont découper les rues Ferraille, ruelle Binette, rue du Fort du Bois et de la Jonchère : décapage de la chaussée et du tablier, sécurisation des croisements, changement des tampons de voirie et des avaloirs lorsque nécessaire, marquages au sol et signalétiques verticales. Quelques perturbations sont à prévoir de manière provisoire : déviations, double sens, stationnement.

Les rues de Conches n'étant pas assez larges pour créer des pistes cyclables séparées de la circulation automobile, c'est le mode « vélorue » qui est adopté ruelle Binette et rue de la Jonchère : voitures et vélos partagent la chaussée. Rappelons que la circulation est limitée dans tout le village à 30 km/h. La rue du Fort du Bois sera aménagée en « chaudière ».

(Chaussée pour les Circulations Douces) : un petit couloir vélos est délimité par une ligne discontinue le long des trottoirs. Les voitures roulent au centre de la chaussée et se déportent sur les couloirs vélos quand elles se croisent. Lorsque la voiture se déporte et qu'il y a un vélo sur le couloir, la voiture reste derrière le vélo, celui-ci étant prioritaire. Deux chicanes de ralentissement des véhicules à moteur seront installées également rue du Fort du Bois.

Retrouvez le plan des travaux et les circulations provisoires durant les travaux sur le site internet de la Mairie : <https://www.conches-sur-gondaire.fr/transports/>



ENQUETE PUBLIQUE : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DU CLOS BINETTE

La commune souhaite intégrer dans le domaine public la rue du clos Binette.

Cette voie privée présente toutes les caractéristiques d'une voie publique (circulation ouverte au public depuis toujours, éclairage public à la charge de la commune et ramassage des ordures ménagères par la collectivité en porte à porte).

D'autre part, il est d'intérêt général et de service public de **fournir un accès piéton aux futurs habitants de l'OAP1 située entre la rue du clos Binette et la route de Tournan (D10)**. Ceci permettant de désenclaver cette OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de procéder à une enquête publique sur ce sujet par voie d'information communale dans Conch'Infos et sur nos supports communaux (site internet www.conches-sur-gondoire.fr et Facebook), ceci afin de permettre aux administrés de donner leur avis s'ils le souhaitent (accueil@conches-sur-gondoire.fr).

L'enquête est ouverte à compter de cette publication et pendant 1 mois. Le sujet sera délibéré ensuite en Conseil Municipal.



2. traitez autant que possible les eaux pluviales à la parcelle (bacs de récupération, puisards, drainage souterrain des eaux de pluie...)
3. végétalisez vos espaces verts (arbres et arbustes...)

Au niveau de vos habitations, il est fortement conseillé de détenir une pompe de relevage en fonction de votre situation (cave, entrée de garage en pente, ...).

Pensez à contrôler régulièrement votre réseau d'eau privé (gouttières, grilles).

En cas d'alerte orage, n'hésitez pas à dégager l'avaloir à proximité de votre maison s'il était obstrué (détritus, feuilles, ...).

Pour tous projets de travaux, contactez la Mairie qui pourra vous accompagner dans vos choix.



ESPACE D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Détruire le porche et l'ancienne bibliothèque sur la place de la mairie, au lieu de les restaurer comme cela a été fait pour le mur à proximité de la rue des Cèdres, cela ne choque personne.

Dépenser 37 000 euros pour une balade urbaine et les propositions d'un programmiste dont on sait déjà que Mme la Maire choisira pour nous ce qui est le mieux, c'est normal.

Augmenter drastiquement le montant de la taxe foncière, cela n'est pas dérangeant.

Evoquer l'avenir du SIVOM à huis clos pendant le conseil municipal alors que cela intéresse tous les parents d'élèves, c'est tout à fait transparent.

Plonger la commune dans le noir dès 23 heures, alors que les Conchois sortent leur chien ou que de jeunes étudiants rentrent de leur travail à vélo ou à trottinette, ce n'est pas un problème non plus puisque, comme l'affirme Mme Daguerre, l'obscurité ne génère pas plus d'insécurité. Un fort sentiment d'insécurité peut-être, quand même ?

Apparemment, la population de Conches est pleinement satisfaite des actions menées par l'équipe municipale. Tant mieux alors ...

INONDATIONS : ANTICIPEZ QUAND CELA EST POSSIBLE

En raison du dérèglement climatique, nous allons connaître de plus en plus d'épisodes de sécheresse alternant avec des pluies diluviennes.

Les canalisations d'eau pluviale ne suffisent jamais à absorber toute l'eau de pluie et de ruissellement. La meilleure manière de réguler ces eaux est de les infiltrer au sol et dans la végétation.

Autant les collectivités que les personnes privées doivent prendre en compte cette évolution climatique. Il est important de préserver et d'étendre la perméabilité des sols pour permettre l'infiltration de l'eau. La végétation et en particulier les arbres assurent une grande partie du captage des eaux et leur évacuation par évapotranspiration.

Sur votre propriété :

1. pensez à garder de grandes surfaces de pleine terre et à réduire l'impact négatif des terrasses et des allées.